



Nissan France déploie le dispositif CEE pour ses clients de véhicules électriques

PARIS (France), le 29 avril 2025 : Nissan France déploie le dispositif CEE (Certificats d'Economies d'Energie) et permet ainsi à ses clients de véhicules électriques de prétendre à des aides à l'achat.

Le dispositif CEE, qu'est-ce que c'est ?

Créé en 2005, le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie est un mécanisme mis en place par les pouvoirs publics obligeant les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, carburants...) à financer des actions et des travaux en faveur de la transition énergétique. Ce dispositif a été étendu au secteur automobile au début de l'année 2025. Ce levier de transition énergétique doit ainsi encourager l'adoption des véhicules électriques par les particuliers, mais aussi par les entreprises et les acteurs publics.

En collaboration avec CertiNergy & Solutions – une marque du groupe Engie -, Nissan prend en charge les démarches pour ses clients et applique le dispositif à l'ensemble des véhicules électriques commercialisés par son réseau de concessionnaires, qu'il s'agisse de véhicules particuliers, de véhicules utilitaires, mais aussi de quadricycles (avec ou sans permis).

Quels clients et quels modèles sont concernés ?

Accessibles sans condition de revenus pour l'achat ou la location de plus de 24 mois d'un véhicule électrique neuf, les aides CEE sont également cumulables avec le bonus écologique pour les personnes physiques.

Les aides du dispositif vont varier selon le type de client (particulier, entreprise ou collectivité), mais également selon la typologie de véhicule. Voici le tableau récapitulatif :

Clients	Quadricycles Homologués L6e Sans permis	Quadricycles Homologués L7e Avec permis	Véhicule particulier Homologués M1	Véhicule utilitaire Homologués N1
Véhicules concernés			 L6e ARIYA TOWNSTAR COMBI	 NOUVEL INTERSTAR NOUVEL INTERSTAR TOWNSTAR FOURGON
Personne physique	273€	524€	353€	2 730€
Collectivité avec parc > 20 véhicules	702€	1 239€	320€	2 710€
Entreprise avec parc > 100 véhicules			427€	3 611€
Autre personne morale (1)	594€	1 049€	534€	4 515€

Dans le détail, et très concrètement, voici trois exemples :

- Un client particulier qui souhaite acheter un Nissan Townstar Combi EV 45kWh Acenta pourra prétendre à 353€ d'aide CEE plus un bonus écologique pouvant aller jusqu'à 4000€
- Une personne morale souhaitant acquérir un Interstar-e ne pourra pas bénéficier d'un bonus écologique, mais pourra prétendre à une aide CEE de 4515€
- Une entreprise avec une flotte de plus de 100 véhicules qui souhaite faire l'acquisition d'un ou plusieurs Nissan ARIYA pourra bénéficier d'une aide CEE de 427€ par unité commandée

- Un client particulier d'une Silence S04 L7e ne pourra pas bénéficier d'un bonus écologique (les quadricycles lourds en sont exclus), mais pourra prétendre à une aide CEE de 524€

Ce dispositif CEE est d'ores et déjà déployé dans le réseau français de Nissan, notamment grâce à la formation de plus de 300 collaborateurs. C'est donc désormais une réalité pour les clients. Les premières ventes réalisées dans ce cadre ont du reste été enregistrées ces derniers jours.

Les aides CEE seront naturellement accessibles pour les futures nouveautés 100% électriques de la marque. Dès cette année en effet, Nissan commercialisera les nouvelles générations de MICRA et LEAF. Deux véhicules iconiques qui arriveront dans une nouvelle itération électrique.

Retrouvez les informations sur les aides CEE, les offres et la gamme de véhicules sur le site <https://www.nissan.fr/gamme/prime-cee.html>.